

Droits et responsabilités des parents

En tant que parent, vous avez des droits et des responsabilités devant la loi.

Vos droits sont ce que la loi vous permet d'obtenir. Vos responsabilités sont ce que la loi vous oblige à faire.

Droits

Un parent a généralement le **droit** :

- ▶ de prendre des décisions importantes sur des questions concernant les soins de santé, l'éducation et la religion de son enfant
- ▶ d'obtenir des documents importants pour son enfant, comme une carte d'assurance-maladie et un numéro d'assurance sociale
- ▶ de demander des prestations gouvernementales comme un congé de maternité ou parental, et l'Allocation canadienne pour enfants
- ▶ de passer du temps avec son enfant

Responsabilités

Un parent a la **responsabilité** de soutenir financièrement son enfant même s'il :

- ▶ n'habite pas avec l'enfant
- ▶ ne voit jamais l'enfant
- ▶ n'est pas marié à l'autre parent
- ▶ n'a pas habité avec l'autre parent
- ▶ n'entretient pas de relation constante avec l'autre parent
- ▶ a d'autres enfants issus d'une nouvelle ou précédente relation

En tant que parent, cela peut également donner à votre enfant le droit d'avoir une part sur certains de vos biens si vous décédez sans laisser de testament.

Si vous et l'autre parent de votre enfant vous séparez ou divorcez, vous devez prendre des décisions comme :

- ▶ qui prend les décisions pour votre enfant
- ▶ combien de temps votre enfant passe avec chaque parent
- ▶ qui paie la pension alimentaire et quel en est le montant

Consultez justicepasapas.ca pour obtenir plus d'information en **droit de la famille**.

Les renseignements fournis dans la présente publication sont à caractère général et sont destinés aux personnes résidant en Ontario, Canada. Ils ne doivent pas servir de conseils juridiques pour des problèmes juridiques particuliers.